

*Aide à l'étranger*

Si nous analysions les formules de commerce et d'aide mises en pratique par le Canada depuis la Deuxième guerre mondiale, nous constaterions une grande diversité dans notre attitude à l'égard des autres pays selon que nous percevions ou non ces pays comme dignes de notre aide sur le plan économique. Cette épithète peut s'entendre différemment selon les points de vue. Ainsi, elle peut s'entendre par rapport aux efforts sérieux qu'un pays peut déployer pour se développer. Elle peut s'entendre d'un pays en fonction des intérêts stratégiques ou politiques qu'il partage avec nous. Elle peut s'entendre d'un pays en fonction du respect avec lequel il nous semble traiter sa population.

Des initiatives ont récemment été prises au Congrès des États-Unis relativement aux programmes d'aide destinés à certains pays où on porte atteinte de plus en plus souvent et de plus en plus gravement aux droits de la personne. Je songe en particulier, et avec une inquiétude grandissante, à certains pays d'Amérique latine, y compris ceux dans lesquels le député de Montmorency (M. Duclos), le député de Greenwood (M. Brewin) et moi-même nous sommes rendus il y a deux ou trois ans pour y constater la détérioration progressive des droits fondamentaux de la personne.

Par suite d'initiatives américaines depuis environ 1974, certaines formes d'aide économique ont été effectivement supprimées à des pays comme le Chili, l'Argentine et l'Uruguay. Toutefois, nous devons reconnaître que les plus grands progrès accomplis en vue de régler ce problème ont été réalisés depuis l'accession au pouvoir du président Carter en 1976.

Depuis 1977, l'intérêt que le gouvernement Carter porte aux droits de la personne est devenu un facteur déterminant de la politique étrangère aux États-Unis. De fait, des mesures législatives limitant l'aide directe ou indirecte accordée à certains pays désignés, ont été adoptées par le Congrès et ratifiées par le président.

Nous constatons notamment qu'en vertu de la Foreign Aid Appropriation Act entrée en vigueur le 3 octobre 1977, il est interdit d'aider l'Argentine, le Chili, L'Éthiopie, l'Uruguay, le Brésil, El Salvador et le Guatemala à assurer leur sécurité. En outre, des mesures ont été prises à des colloques internationaux pour supprimer ou restreindre le rôle du gouvernement américain en ce qui concerne l'aide étrangère accordée aux pays qui violent ouvertement les droits de la personne. Cette mesure, outre la création au département d'État d'un nouveau bureau s'occupant directement des droits de la personne et des affaires humanitaires et dirigé par un secrétaire suppléant et des sous-secrétaires adjoints et suppléants pour les réfugiés et l'émigration ainsi que les prisonniers de guerre portés disparus, révèle une caractéristique essentielle de la politique étrangère des États-Unis.

Un genre similaire de mesure ne s'est pas vu dans notre pays. Certains se rappelleront peut-être en effet qu'il y a un peu moins d'un an, à la suite de la nouvelle initiative du gouvernement Carter, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) et par la suite au comité au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) s'il serait possible d'examiner l'ensemble de notre aide économique, dont nos programmes d'aide appliqués par l'ACDI et notre politique commerciale extérieure exercée notamment sous l'égide de la Société pour l'expansion des exportations, pour voir si nos activités dans ces domaines étaient compatibles avec la défense des

droits fondamentaux de la personne que nous nous sommes engagés à assurer. Le premier ministre et le secrétaire d'État avaient alors tous deux clairement laissé entendre qu'il serait à leur avis difficile et publiquement inacceptable de relier ces deux aspects de la politique du Canada. Chose intéressante, les centaines de lettres que j'ai reçues depuis de particuliers et d'organismes de tout le pays ne partageaient pas les appréhensions ni n'éprouvaient les problèmes qui semblaient exister dans l'esprit des autorités gouvernementales.

Je pense que le gouvernement a commencé à se rendre compte que c'est une question importante. Je voudrais citer un passage du discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé à la Chambre le 19 décembre. C'est un exemple du changement d'attitude du ministre et de son ministère. Il participait alors au débat spécial sur les affaires extérieures qui a eu lieu à ce moment et il parlait en particulier de l'Afrique du Sud. Il a dit:

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde où l'on viole clairement les droits de l'homme. Cela préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés à la Chambre. L'Afrique du Sud est un cas particulier. C'est le seul pays dont l'essentiel de la structure gouvernementale, et le fait qu'il soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu, se fonde sur une politique avouée et catégorique. C'est le seul pays qui prend des décisions touchant des êtres humains en fonction de la race et de la couleur de la peau.

Le ministre a ensuite ajouté qu'étant donné que le gouvernement canadien s'est mis à s'intéresser aux événements qui se déroulent en Afrique du Sud, des mesures seraient prises pour réduire fortement l'appui ou l'aide aux activités économiques du gouvernement en Afrique du Sud. Il a annoncé la fermeture d'un certain nombre de consulats, le retrait de missions commerciales, la suppression de préférences commerciales et l'adoption de mesures générales visant à détourner l'activité économique du Canada de l'Afrique du Sud. Il ne peut y avoir de malentendu sur ce point. Le ministre a clairement annoncé le 19 décembre que le gouvernement allait modifier sa politique et n'aurait plus d'activités économiques qu'avec les pays qui respectent les droits de l'homme.

• (1722)

Fait à signaler, aujourd'hui même, avant que ne commence le débat, un certain nombre d'organisations fort connues ont tenu une conférence de presse pour annoncer le lancement d'une campagne au Canada en vue d'empêcher les banques de prêter à l'Afrique du Sud. Je trouve que c'est un geste fort important de la part de certaines organisations notoires puisqu'elles n'accepteront plus leur appui économique à un gouvernement dont le secrétaire aux Affaires extérieures a dit lui-même qu'il était le seul au monde à pratiquer une politique de ségrégation fondée sur la race.

On retrouve parmi les organisations qui ont souscrit à cette campagne nationale les principales Églises canadiennes formées en groupe d'étude, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat canadien des employés de la Fonction publique, l'Association nationale des étudiants, les Services universitaires canadiens outre-mer, OXFAM Canada et le Conseil canadien pour la coopération internationale. Tous ces organismes ont déclaré qu'ils n'encourageraient plus leur clientèle à les utiliser, à moins que ces banques ne renoncent à accorder leur appui économique à l'Afrique du Sud.